Coup de pouce

Dans la vie, peu importe l'endroit où tu te trouves, il y a toujours des règles à respecter.

À l'école, nous sommes plusieurs à partager le même milieu, à travailler et nous amuser ensemble.

Cette année, nous avons un guide du bien-être visant à développer et promouvoir les comportements positifs.

La collaboration de tes parents est primordiale à tous les niveaux. Nous les invitons à soutenir les interventions faites par les adultes de l'école.

Bonne année scolaire !

Coup de pouce

Règles :

1. Je respecte les consignes demandées par les adultes de l'école en tout temps
Parce que :
- L'adulte est présent pour m'aider et m'accompagner.
- Il est responsable de la sécurité de tous.

2. J'adopte des comportements sécuritaires en tout temps
Parce que :
- Je veux éviter les conflits et les accidents.

3. Je parle poliment pour donner mon opinion ou expliquer une situation
Parce que :
- J'aime entretenir de bonnes relations avec mes camarades et les adultes de l'école.

4. Je règle les conflits en gardant mon calme et en cherchant des solutions
Parce que :
- J'ai besoin de vivre en harmonie avec les autres.
- Tous les élèves ont besoin d'un milieu de vie agréable et sécuritaire.

5. Je circule calmement dans l'école
Parce que :
- Je veux vivre dans un milieu sécuritaire.
- Je veux être prêt à apprendre de nouvelles choses.

6. Je prends soin de l'environnement (bâtisse, cour d'école), du matériel de l'école et de celui des autres
Parce que :
- Je veux vivre dans un milieu agréable.
- Je veux éviter le gaspillage.

7. J'apporte des collations saines. Les noix, les arachides et leurs dérivés sont à éviter
Parce que :
- Je prends soin de ma santé et de celle de mes amis qui souffrent d'allergies.
- Je veux nourrir mon cerveau et être en mesure de bien travailler en classe.

8. Je suis habillé selon la température et les exigences de l'école
Parce que :
- Je prends soin de moi.
- Je profite pleinement des activités qui me sont proposées.

Coup de pouce
Mode d'emploi:

Les intervenants de l'école doivent :
- Enseigner les comportements attendus à tous les élèves.
- Remettre un médaillon Coup de pouce aux élèves qui démontrent clairement les comportements attendus.

Manquements de type mineur
Définition : Comportements fréquents qui ne comportent pas d'éléments de gravité et de dangerosité pour soi ou pour les autres, et ce, en tout temps.

L'intervenant doit:
- Intervenir auprès de l'élève et lui souligner le non-respect du Coup de pouce.
- Faire un rappel du Coup de pouce et lui enseigner le bon comportement à adopter.
- Donner une conséquence logique en lien avec le geste posé.
- Demander à l'élève, un changement dans son comportement (attitude, gestes).

L'élève doit :
- S'entrainer au bon comportement.
- Reformuler ce qu'il retient du bon comportement.
- Démontrer qu'il est capable de reproduire le comportement attendu dans d'autres situations.

Exemples de conséquences logiques :
- Temps d'arrêt
- Retirer un privilège
- Reprise de temps
- Aide à un autre élève

Coup de pouce
Mode d'emploi:

Manquements de type majeur
Définition : Comportements de grande intensité qui comporte des éléments de gravité ou de dangerosité pour soi ou pour les autres.

- Bataille
- Agression verbale
- Intimidation
- Impolitesse majeure
- Taxage
- Vandalisme

L'intervenant doit:
- Intervenir immédiatement (arrêt d'agir)
- Retrait de l'élève
- Informer la direction

L'élève doit :
- Faire le travail demandé (Réflexion, travail à reprendre ou autre)

Les parents doivent :
- Discuter avec l'enfant

Exemples de conséquences logiques :
- Réflexion
- Retrait de la classe ou de l'école
- Travail de réparation
- Paiement ou remplacement d'objets

Utilisation du cellulaire et des appareils mobiles personnels

Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo est interdite dans les locaux de classes (incluant les gymnases) où sont dispensés les cours, sauf dans les cas suivants :

- lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant; ou
- si l'état de santé d'un élève le requiert*; ou
- si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent*.

* Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.
L'élève qui décide d'apporter de tels appareils à l'école doit les conserver dans son casier.

En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école.

En tout temps, l'élève est responsable de son matériel.
Les parents sont invités à bien identifier les effets personnels de leur enfant.
L'école n'est pas responsable des effets personnels perdus ou volés.

- ✓ Moi, l'élève, je m'engage à respecter les règles du Coup de pouce.
- ✓ Nous, les parents, appuyons notre enfant dans sa démarche de respect des règles du Coup de pouce.

Signatures : _____

Élève

_____ _____

Parents **Date**